

DIPLOME D'INGENIEUR Cnam

CYC65 - code NSF : 230

**Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs du Cnam
spécialité construction et aménagement parcours
Travaux**

Diplôme d'Ingénieur Bac + 5 avec **180 crédits ECTS**

Diplôme habilité par la Commission des titres d'ingénieur
jusqu'au 31 août 2018 (Avis n° 2012/01-01 approuvé en séance
plénière le 15 février 2012)



le cnam

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de
modifications à venir - mise à jour le 03/07/2014.



Ingénieur en construction et aménagement parcours Travaux

Former des professionnels de la construction dans les domaines du bâtiment et de l'aménagement
en démontrant sa capacité à concevoir, dimensionner, construire et vérifier des ouvrages courants à
complexes.

Objectifs

La spécificité des compétences de l'ingénieur Cnam réside dans la complémentarité tissée
entre les acquis d'une expérience professionnelle souvent longue et riche et d'une formation
scientifique, technique et humaine de haut niveau. Il peut ainsi assurer le lien entre le savoir-
faire du technicien et le savoir-concevoir de l'ingénieur et participer au processus d'innovation
de la conception à la réalisation.

- Mobiliser les connaissances d'un large champ de sciences fondamentales.
- Maîtriser des méthodes et des outils permettant l'identification et la résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, la collecte et l'interprétation de données, l'utilisation des outils informatiques, l'analyse et la conception de systèmes complexes, l'expérimentation ou la mise en place d'expérimentation.
- S'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer.
- Prendre en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels.
- Travailler en contexte international.
- Maîtriser la conduite des relations sociales, la prise en compte des enjeux environnementaux, du développement durable et éthique.
- Modéliser une structure, analyser et concevoir le fonctionnement structurel d'un bâtiment.
- Proposer des méthodes de construction, des phasages, des moyens de production.
- Préparer les lots techniques de second et proposer des variantes économiques.
- Organiser le chantier.
- Préparer l'exécution des contrats de travaux en sous-traitance.
- Négocier la commande des matériaux et les matériels.
- Constituer les équipes de production.
- Coordonner la préparation du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
- Coordonner la préparation du Plan Assurance Qualité.
- Ordonnancer, piloter, coordonner les travaux.
- Gérer administrativement le marché.
- Superviser l'avancement du chantier.
- Gérer le budget du chantier.
- Superviser la facturation définitive.
- Contrôler et réceptionner les travaux.
- Analyser les résultats du chantier.
- Être acteur dans son organisation en tant qu'ingénieur travaux.
- Manager un projet de construction.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Conducteurs de travaux, ainsi qu'à tous les professionnels du BTP exerçant une activité de suivi ou de gestion de travaux.

Conditions d'accès

Accès au cycle préparatoire :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) en lien avec le domaine du BTP ;
- OU être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) scientifique et technique d'un autre secteur sous réserve de valider en plus les UE Technologie de chantier (CCV029) et Technologie de la construction (CCV113)
- Des possibilités de dispenses d'UE existent pour les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en bâtiment et construction. L'obtention de la L3 STS mention Génie civil du Cnam (LG035) permet de valider le cycle préparatoire ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

Accès au cycle de spécialisation :

Toutes les UE du cycle préparatoire doivent avoir été validées ou faire l'objet de dispenses.

A la fin du cycle préparatoire, les candidats passent un examen d'admission pour intégrer l'école d'ingénieurs du Cnam (EICnam) et accéder au cycle de spécialisation.

La candidature à l'examen d'admission se fait sur présentation d'un dossier, suivie d'un entretien individuel avec un jury local.

L'obtention du Titre niveau II Responsable de travaux du Cnam (CPN66) permet de valider une partie du cycle de spécialisation.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾ ☼	👁	@	📄	🗂	🗣	↕
Cycle préparatoire - année 1											
1	Technologie de la construction (prérequis obligatoire si bac+2 hors BTP)	CCV113	6	cours	☾	👁		📄			
	Technologie de chantier (prérequis obligatoire si bac+2 hors BTP)	CCV029	6	cours	☾	👁		📄			
	Gestion de projet de construction (CCV113)	CCV121	6	cours	☾	👁		📄			
	Droit de la construction	CCV127	6	cours	☾	👁		📄			
	Mécanique des sols, fondations et murs de soutènement (CCV001)	GGC112	6	cours	☾	👁		📄			↕
2	Sciences de l'ingénieur appliquées au BTP ^{1/2}	CCV101	6	cours	☾	👁		📄			↕
	Préparation de chantiers (CCV029, CCV113, CCV121)	CCV122	6	cours	☾	👁		📄			
	Gestion de chantiers (CCV113, CCV121)	CCV123	6	cours	☾	👁		📄			
	Résistance des matériaux pour l'ingénieur constructeur ¹	CCV107	6	cours	☾	👁		📄			↕
Expérience professionnelle		UA5T65	18	rapport examiné lors de l'examen d'admission							
Examen d'admission à l'EICnam		UA5A65	-	jury				📄	🗣		
Cycle de spécialisation EICnam 1 - année 2											
1	Constructions métalliques et constructions mixtes (CCV107)	CCV118	6	cours	☾	👁		📄			↕
	Management et organisation des entreprises ³	EME102	6	cours	☾	👁	@	📄			↕
	Management social pour ingénieur et communication en entreprise ³	TET102	6	cours	☾	👁	@	📄			↕
2	Béton armé (CCV107)	CCV109	6	TP	☾	👁		📄			↕
	Fluides du bâtiment (CCV101, CCV113)	CCV132	6	cours	☾	👁		📄			↕
	Thermique du bâtiment (CCV101, CCV113)	CCV110	6	cours	☾	👁		📄			↕
	Acoustique du bâtiment (CCV101, CCV113)	CCV111	6	cours	☾	👁		📄			↕
	Information et communication pour l'ingénieur ^{4/5} (fin de parcours)	ENG222	6	FOAD		👁		📄	🗣		
Test Bulats (niveau 3)		UA2B36	6	test	☼			📄			
Expérience professionnelle		UA5C65	15								
Cycle de spécialisation EICnam 2 - année 3											
1	Exercer le métier d'ingénieur ^{4/6} (fin de parcours)	ENG210	6	FOAD		👁		📄			
Soutenance du mémoire terminal ⁷		UA5M65	45	mémoire				📄	🗣		

☾ : cours du soir en présentiel - ☼ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : vidéos et ressources pédagogiques sur Plei@d

📄 : examen (épreuve sur table) - 🗂 : examen (dossier à rendre) - 🗣 : examen (présentation orale) - ↕ UE substituable (infos sur www.cnam.re)

Le cursus d'ingénieur représente 180 ECTS, répartis en :

- un cycle préparatoire de 60 ECTS (42 ECTS d'enseignements et de 18 ECTS d'expérience professionnelle), qui comprend les sciences de base et les dominantes de la spécialité dans leurs aspects fondamentaux et technologiques, et un entretien d'admission à l'Ecole d'Ingénieur. A la fin du cycle préparatoire, le candidat doit s'inscrire à l'examen d'admission à l'Ecole d'Ingénieur du Cnam (dossier d'inscription disponible auprès du centre régional ou téléchargeable sur <http://ecole-ingenieur.cnam.fr/>). Pour intégrer le cycle de spécialisation, il doit avoir obtenu les 7 UE techniques du cycle préparatoire et justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine (rapport d'activité) ou 2 ans d'expérience professionnelle complétés par un stage de 6 mois dans le domaine (rapport de stage). Le rapport est intégré au dossier de candidature à l'examen d'admission. A ce stade, un tuteur pédagogique et, si c'est possible, un tuteur d'entreprise sont désignés qui accompagnent l'élève-ingénieur jusqu'à la soutenance de son mémoire.
- un cycle de spécialisation de 120 ECTS. Ce cycle regroupe les enseignements, le test Bulats et la présentation d'un mémoire. A la fin du cycle de spécialisation I, l'élève doit justifier de **3 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans dans la spécialité**. Dans le cas contraire, il peut néanmoins poursuivre sa formation mais l'autorisation de soutenir le mémoire sera conditionnée par la validation de l'expérience professionnelle. Pour en savoir plus, se reporter au règlement de délivrance du diplôme sur <http://ecole-ingenieur.cnam.fr/>.

¹ Les enseignements des unités CCV101 et CCV107 doivent être suivis la même année et au démarrage de la formation.

² L'UE MVA101 est acceptée en équivalence de CCV101.

³ 2 UE au choix pour 12 ECTS : DSY101, ESD104, GFN106, TET102, EME102

⁴ Pas de cours en local, enseignement dispensé depuis un autre centre Cnam organisateur.

⁵ Il n'est pas admis de se présenter plus de 3 fois à l'examen de l'UE ENG222.

⁶ L'UE ENG210 résulte de la fusion des UE ENG110 et ENG200. Pour les élèves ayant déjà validé les 2 UE ou une seule des 2 UE, ils sont dispensés de valider la ENG210.

⁷ Le sujet de mémoire correspond à une mission d'ingénieur dans l'entreprise. Le travail effectué sur le sujet du mémoire s'étend sur un semestre à temps plein soit 30 ECTS. Il est précédé par une période d'au moins 6 semaines consacrée à la définition du sujet et l'organisation du travail. Il se poursuit par 6 semaines d'exploitation des résultats, de rédaction du mémoire et de préparation de la soutenance. 15 ECTS sont associés à ces deux séquences. **Le candidat peut se présenter au mémoire 3 fois au maximum.**

Anglais et Bulats

Maîtrise de la langue anglaise : le niveau d'anglais est vérifié par le test Bulats. Le diplôme ne pourra être délivré sans avoir atteint préalablement le **niveau III (UA2B36) pour 6 ECTS**.

Les élèves auront le choix de suivre les enseignements d'anglais professionnel pour préparer le test Bulats. Les cours d'anglais se déroulent tous les samedis matin en présentiel en séances de 2 heures sur l'ensemble de l'année universitaire. L'élève intègre 1 des 2 groupes en fonction de son niveau estimé à l'issue du test de positionnement en début d'année :

- ANGLAIS niveau 1 - (ANG003A pour 6 ECTS)
- ANGLAIS niveau 2 - (ANG003B pour 6 ECTS)

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE de spécialisation. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre. > **En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 22 septembre 2014

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2014

- Enseignements : du 22 septembre 2014 au 14 février 2015
- Interruption des cours : du 19 déc. 2014 au 11 janvier 2015 inclus
- Reprise des cours : 12 janvier 2015
- Arrêt des cours : 14 février 2015
- Révisions : semaine du 16 fév. 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 23 février 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2015

- Enseignements : du 2 mars au 4 juillet 2015
- Révisions : semaine du 6 juillet 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 13 juillet 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h ☾ - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence  ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit  ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre  - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi cursus d'Ingénieur Cnam, le **diplôme d'Ingénieur de l'école d'Ingénieur du Cnam** spécialité construction et aménagement parcours travaux leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription** ;
- Avoir acquis les UE du cycle préparatoire (avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE qui compose le cycle) ;
- Avoir été reçu à l'examen d'admission : l'examen d'admission comporte la présentation d'un dossier et une présentation orale. L'élève admis à l'examen s'inscrit à l'EICnam ;
- Avoir acquis les UE du cycle de spécialisation (avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE qui compose le cycle) ;
- Justifier d'un niveau d'anglais correspondant au niveau III du test Bulats (ou test équivalent) ;
- Avoir validé l'expérience professionnelle (3 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans dans la spécialité et à un niveau de qualification suffisant) ;
- Avoir soutenu avec succès le mémoire de fin d'études.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

Débouchés

Ingénieur travaux : ses missions évoluent selon l'état d'avancement du chantier. Il gère aussi bien la phase amont que la réalisation du chantier et la phase de livraison. Il participe aux réunions de chantier et gère les relations avec les clients.

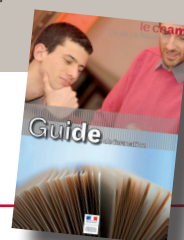
Directeur travaux : Au sein d'une Agence ou d'une Direction de Production, le directeur travaux coordonne l'ensemble des travaux de plusieurs chantiers.

Ingénieur méthodes : En relation avec les équipes travaux, l'ingénieur méthodes met au point les méthodes chantiers. Il organise et définit les moyens de levage et l'installation du chantier, établit les principes d'exécution, les modes opératoires et les phasages, détermine les phases provisoires et les fait valider par le bureau d'études.

Ingénieur planning : Il apporte aux équipes commerciales et travaux l'assistance planning que nécessitent les différents projets.

Codes ROME les plus proches

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment, F1105 : Études géologiques, F1106 : Ingénierie et études du BTP, F1201 : Conduite de travaux du BTP, F1202 : Direction de chantier du BTP, F1203 : Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières, F1204 : Sécurité et protection santé du BTP.



Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2014-2015 : **01/07/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2014 à fév. 2015) : **31/10/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2015) : **31/03/2015**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2014

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandsurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4
Demandsurs d'emploi AVEC activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8
Individuels payants / Fongécif : s'applique aux non demandsurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif
Entreprises / DIF : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur dans le cadre du plan de formation et pour les bénéficiaires du DIF.

Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif	ENTREPRISES DIF
		SANS activité	AVEC activité		
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹ ► DIB (Droit individuel de base) ²	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion ► droit d'accès aux UE suivies en FOAD ³ ► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴ ► test Bulats	8 € / ECTS 200 € / UE 48 € 60 €	30 € / ECTS 200 € / UE 180 € 60 €	60 € / ECTS 200 € / UE 360 € 60 €	180 € / ECTS 200 € / UE 1080 € 60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (stage ou activité professionnelle) ► examen probatoire ► projets tuteurs ► rédaction et soutenance de mémoires	152 € 152 € 8 € / ECTS 8 € / ECTS	152 € 152 € 30 € / ECTS 30 € / ECTS	152 € 152 € 60 € / ECTS 60 € / ECTS	152 € 152 € 180 € / ECTS 180 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam ► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience ► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985) ► VES - validation des études supérieures	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOAD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port
 18 rue Claude Chappe ZAC 2000
 Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
 du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
 et de 13h30 à 17h00
 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis
 Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
 18, rue Marius et Ary Leblond
 tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
 permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
 et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît
 Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
 1, rue Sully Brunet
 permanences de 16h30 à 21h00
 du lundi au vendredi